VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ANALYSE D’URINE

Par Profil supprimé Postée le 11/04/2019 20:52

Comment obtenir une analyse d’urines de mon ado mineur légalement ?

Mise en ligne le 15/04/2019

Bonjour,

Vous souhaiteriez faire un test de dépistage de drogue pour votre adolescent, encore mineur.

Il vous est possible d'en faire la demande à votre médecin traitant qui pourra vous faire une prescription pour une analyse en laboratoire. Il est également possible de se procurer des tests urinaires et salivaires sur des sites internet.

Au-delà de la question des tests de dépistage, si vous souhaitez échanger de votre situation concernant votre adolescent et obtenir une aide en fonction de ce que vous traversez n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles 7j/7j, par téléphone au 0800 23 13 13 (anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Les dépistages de drogues
- Faire dépister mon enfant ?